

Coopération au Burkina Faso - Contrat triennal 2010-2012

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Le programme triennal 2007-2009 de coopération avec la commune de Douroula au Burkina Faso, mené conjointement par la Ville de Besançon et la Ville de Neuchâtel, était mutualisé avec le Conseil Général du Territoire de Belfort. Financé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes à hauteur de 150 000 € pour un budget total de 376 000 €, il s'achève fin 2009 avec le 3^{ème} et dernier versement de la subvention annuelle de 50 000 €, répartie entre la Ville de Besançon (28 495 €) et le Conseil Général du Territoire de Belfort (21 405 €) au prorata de leur budget respectif de coopération. Le versement de cette subvention ayant été notifié début décembre 2009, une partie des actions prévues se déroulera en 2010.

Un nouvel appel à contrat triennal est lancé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la période 2010-2012.

La Ville de Besançon et la Ville de Neuchâtel ont validé conjointement, lors d'une réunion qui s'est tenue le 28 avril 2009, le principe de la reconduction de leur partenariat sur la coopération avec la commune de Douroula. Pour sa part, le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort a fait savoir qu'il était favorable à la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Besançon dans le cadre d'un nouveau contrat triennal. Les communes burkinabè concernées sont elles aussi favorables à la poursuite de la coopération dans ce cadre institutionnel.

1. Bilan du contrat 2007-2009

Le programme de coopération s'est déroulé dans un contexte marqué, au Sud comme au Nord, par de notables évolutions : installation du conseil municipal de Douroula, mise en place du poste de référent local, redéfinition du partenariat avec les associations. Les actions avaient trois axes majeurs :

- appui à la décentralisation (information à la population et formation des élus) ;
- renforcement de la lutte contre la pauvreté (formation des villageois ; alphabétisation) ;
- relations avec les partenaires associatifs.

1.1 L'appui à la décentralisation

- **L'information à la population** : le théâtre forum itinérant, pratiqué par la troupe de théâtre locale de Douroula après des formations dispensées par l'ATB (Atelier Théâtre Burkinabè, troupe professionnelle de Ouagadougou) a permis de populariser les grandes questions relatives à la décentralisation (inscription sur les registres d'état-civil, paiement des impôts locaux) et de sensibiliser environ 4 000 des 12 000 habitants des villages de la commune de Douroula. Il a pour avantage de délivrer un message compréhensible par une population à 80 % analphabète. Cette expérience est en passe de devenir pilote dans la région et la troupe de théâtre locale de Douroula est maintenant sollicitée pour intervenir très largement au-delà des limites de la commune.
- **La formation des élus** : quatre sessions de formation (état civil, budget communal, fonctionnement du conseil municipal et des commissions communales) ont lieu annuellement avec une moyenne de 25 participants pour chacune d'elles. Un voyage d'étude dans les communes jumelées avec le Conseil Général du Territoire de Belfort, mieux organisées que Douroula, aura lieu en début d'année 2010. L'analphabétisme de la presque totalité des conseillers municipaux est toutefois un frein majeur au bon déroulement des formations.

Le budget annuel consacré à l'appui à la décentralisation est couvert par la part de subvention du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes qui revient à la Ville de Besançon, soit 28 495 €.

1.2 Le renforcement de la lutte contre la pauvreté

- **La formation des villageois via le CEAS (Centre Écologique Albert Schweitzer)** : sept à huit stages sont organisés annuellement (techniques d'apiculture, d'aviculture, conduite de troupeaux, fabrication d'engrais naturels, technique de compostage...) avec une participation moyenne de 15 à 20 stagiaires par session. Ces stages sont véritablement facteurs de progrès, et à terme, source de revenus pour la population. Plusieurs bénéficiaires des formations travaillent maintenant plus efficacement, ont amélioré la productivité de leurs champs ou de leurs troupeaux et en tirent quelques bénéfices supplémentaires.

Le budget annuel consacré à la formation des villageois est de 19 000 €.

- **Le programme d'alphabétisation** : il marque le pas, en raison d'un manque de disponibilité des éventuels bénéficiaires et d'une gestion manquant de rigueur : report sine die des stages prévus en 2009, absence d'évaluation et de contrôle pédagogique de l'enseignement dispensé par l'alphabétiseur local...

Financé par la Ville de Neuchâtel, son coût annuel est de 4 000 €. Cette somme n'a pas été versée en 2009 en raison des dysfonctionnements constatés.

1.3 Le partenariat avec les associations

- Au Sud, les changements institutionnels en cours au Burkina Faso conduisent à une recomposition du paysage associatif, et à une perte d'influence, avant leur disparition programmée, des CLJ (Comités Locaux de Jumelage), jusque-là les interlocuteurs uniques des acteurs du Nord. La création d'un espace concerté du type «comité de pilotage» devrait leur permettre de se repositionner sans grande frustration.
- Au Nord, il avait été décidé d'inclure les partenaires associatifs dans le contrat triennal en cours, en partie pour réguler des initiatives quelquefois en décalage avec les évolutions actuelles de la coopération. C'est l'inverse qui s'est produit : se sentant ainsi légitimées, les associations parlent et agissent au nom de la Ville, entretenant ainsi l'ambiguïté et la confusion sur le rôle respectif des différents acteurs de la coopération. Il est donc nécessaire de mettre en place et d'animer un cadre concerté d'intervention des acteurs de la coopération afin d'éviter les dérives des interventions isolées.

1.4 Le référent local

Mis en place à titre expérimental en 2007, puis confirmé par convention pour la durée du contrat triennal, il est l'interface entre collectivités du Nord et collectivités du Sud. Compte tenu de sa connaissance du terrain et de sa maîtrise des enjeux de la coopération au Nord comme au Sud, son action est déterminante pour le bon fonctionnement du programme de coopération à la fois pour le suivi des activités et des partenaires locaux mais aussi comme relais d'informations entre Douroula et ses partenaires du Nord. Tout en prenant garde que les élus burkinabè disposent d'une large autonomie leur permettant de faire leurs preuves, il faut que les collectivités du Nord ne négligent pas de mettre en place les garde-fous qui éviteront les tentations de dérive au sein d'une assemblée où les plus actifs ont également déjà démontré un rapport à l'argent... assez prononcé.

Le budget annuel consacré au poste de référent local est de 15 000 €.

2. Termes de référence du contrat triennal 2010-2012

2.1 La mutualisation : suggérée dans le précédent appel à contrat, elle devient un élément déterminant pour la sélection des collectivités et pour le montant du financement qui leur sera accordé (35 % du montant total du budget du programme contre seulement 25 % aux collectivités qui postulent seules).

2.2 Les thématiques : quatre thèmes sont imposés :

- l'agriculture et l'alimentation,
- l'eau et l'assainissement,
- la culture et la valorisation du patrimoine,
- la réduction de la fracture numérique.

Compte tenu du nombre croissant de collectivités qui répondent aux appels à projet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, il est impératif de présenter un dossier répondant à ces deux critères de mutualisation et de thématiques pour garder toute chance d'obtenir un financement.

3. Les axes du programme triennal de coopération 2010-2012 Besançon-Douroula

Il s'agit de mettre en cohérence les contraintes institutionnelles des collectivités du Nord et les besoins exprimés par les collectivités du Sud. A la suite de diverses réunions de concertation et des informations recueillies lors des missions de terrain, la Ville de Besançon et sa partenaire Neuchâtel ont retenu, en lien avec le Conseil Municipal de Douroula, trois dossiers prioritaires.

3.1 Volet agriculture et alimentation : il s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une évolution prévue vers la formation de formateurs et l'organisation, en lien avec le référent local, d'un réseau commercial, voire d'une foire régulière, permettant aux producteurs locaux de trouver de véritables débouchés économiques. Comme pour le programme 2007-2009, le programme des activités 2010-2012 sera fixé lors d'ateliers participatifs réunissant les villageois, les responsables régionaux de l'agriculture et de l'environnement et l'opérateur local. La Ville de Besançon, pilote sur ce volet de la coopération, appuiera les autres collectivités franc-comtoises désireuses de s'engager sur des projets du même type.

3.2 Volet eau et assainissement :

- **La ressource en eau** de Douroula est globalement satisfaisante par rapport aux besoins. Par ailleurs, la commune est dotée d'un nombre suffisant de puits et de forages pour qu'il soit possible à la population de s'approvisionner à proximité des habitations. Le problème est celui de l'entretien de ces infrastructures et d'une gestion raisonnée de la ressource en eau. C'est donc sur ces deux points qu'il faut concentrer les interventions, avec l'installation de matériel simple (indicateurs de niveau par exemple) et la formation d'un responsable en charge de la maintenance (membre du comité villageois de développement).
- **L'assainissement** est inexistant et c'est à ce jour un problème essentiel. L'urgence est dans une étude, suivie rapidement de sa phase concrète, sur la mise en place de latrines dont sont dépourvus la totalité des douze villages qui constituent la commune de Douroula. Le procédé de latrines sèches, expérimentées avec succès dans d'autres communes, semble la piste la plus adaptée au terrain.

Pour ce volet eau et assainissement, la Ville de Besançon peut s'appuyer sur le programme de coopération menée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et de sa commune burkinabè jumelée, Zimtenga.

3.3 Volet culture et développement du patrimoine :

- **Mise en valeur du musée** : situé à proximité de Douroula, dans un bâtiment construit à l'initiative de l'association Afriq'Énergies, ce musée rassemble des objets découverts lors de fouilles réalisées par un archéologue originaire de Douroula et actuellement professeur à l'université de Ouagadougou. Mis en place sans réelle concertation avec les autorités locales et isolé dans un environnement totalement dépourvu d'infrastructures d'accueil, il n'est que peu fréquenté bien qu'il ne manque pas d'intérêt. Sa mise en valeur passe par une réflexion générale sur le développement de la commune par le biais d'activités touristiques maîtrisées : formation d'un guide, construction d'une ou deux cases permettant d'accueillir des visiteurs. A terme, ce projet peut constituer une véritable source de revenus pour la commune de Douroula dont l'environnement naturel (forêt classée, proximité du fleuve Mouhoun) est propice à des séjours découverte. Deux projets semblables, menés avec succès à Sabou par la ville de Neuchâtel et à Bazoulé/Komki Ipala par le Conseil Général du Territoire de Belfort serviront de base de réflexion pour la mise en œuvre de ce projet.
- **Création d'un CEBNF (centre d'éducation non formelle)** : cette «école de la seconde chance» encouragée par l'État burkinabè, vise à scolariser des enfants et des adolescents déscolarisés ou jamais scolarisés. Outre un enseignement de base en lecture, calcul et écriture (fait en langue nationale dans un premier temps), le CEBNF éduque aussi concrètement à l'hygiène, à la santé, au respect de l'environnement, au moyen de malles pédagogiques et avec l'aide d'animateurs formés aux pratiques de l'enseignement non formel. Les élèves les plus motivés peuvent reprendre un cursus scolaire normal ou entreprendre des formations professionnelles débouchant sur un métier. Il est prévu de mettre en place à Douroula un centre de ce type, en s'appuyant sur l'expérience très positive menée depuis plusieurs années par la coopération Conseil Général du Territoire de Belfort-Bazoulé/Komki Ipala.

4. Montage du projet

Rappelons que lors de l'examen des dossiers par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, un double bonus sera accordé aux collectivités qui ont fait le choix de mutualiser leur programme de coopération sur un même territoire :

- les dossiers sont prioritaires ;
- la subvention est plus élevée (35 % au lieu de 25 %).

Or, depuis avril 2009, l'ensemble des collectivités franc-comtoises impliquées dans des actions de coopération au Burkina Faso se sont regroupées au sein du «groupe pays Burkina Faso» piloté par le Cercoop Franche-Comté (délibération du Conseil Municipal, 22 juin 2006). Dans un souci d'efficacité et de meilleure gestion, elles souhaitent capitaliser leurs expériences et donner plus de cohérence à leurs actions. La démarche de mutualisation étant de fait déjà engagée, les élus en charge de la coopération dans les différentes collectivités franc-comtoises ont donc validé le principe d'un dossier commun.

Le rôle des différents partenaires pourrait donc être le suivant :

- **Le Cercoop Franche-Comté** : il est le garant de la mutualisation entre les collectivités franc-comtoises impliquées dans le contrat triennal et dépose le dossier en leur nom au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Il assure en France et au Burkina la coordination et l'animation du projet global. Il recevra le cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et se chargera de le ventiler.
- **Les collectivités franc-comtoises** : elles s'inscrivent dans la ou les thématiques de leur choix et mènent leurs actions propres avec leurs partenaires burkinabè, sous le pilotage de celle qui bénéficie de la meilleure expérience en la matière.

Thématique	Agriculture - Alimentation	Eau potable - Assainissement	Culture - patrimoine	Fracture numérique
Chef de file	Ville de Besançon	CAB - Ville de Belfort	CG 90	CG 90
Collectivités partenaires	- CG 90 - CAPM - CG25 - Grand Besançon (terres en ville) - Chambre d'Agriculture 25/90	- Ville de Besançon - CAPM - Ville de Montbéliard	Ville de Besançon	

- **La Ville de Besançon** : à l'origine de la mutualisation depuis son partenariat avec le CG 90 initié dès 2006, elle a validé le principe d'un élargissement aux autres collectivités franc-comtoises intéressées (Ville de Belfort, Ville de Montbéliard, Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, CG 25). Par ailleurs, Besançon et Neuchâtel poursuivent d'un commun accord leur collaboration sur la coopération au Burkina Faso.

Conclusion

Les termes de référence de l'appel à contrat triennal 2010-2012 marquent un net changement par rapport au précédent contrat 2007-2009. Beaucoup plus contraignants pour les collectivités auxquelles ils imposent désormais des thématiques précises, ils sont aussi beaucoup plus restrictifs financièrement (le financement maximum n'excède pas 35 % du budget total, alors que le dossier Besançon - CG 90 avait obtenu un financement de 47 % du budget total hors valorisation dans le précédent contrat triennal 2007-2009).

Ce contrat triennal marque un autre changement en imposant de facto la mutualisation comme «condition sine qua non» pour l'obtention d'une enveloppe financière significative. C'est un tournant dans le paysage franc-comtois de la coopération au Burkina Faso, jusque-là très active mais sans réelle cohérence sur un territoire pourtant restreint. Cette contrainte peut aussi être une chance, et les premières rencontres sont très encourageantes à cet égard, chacune des collectivités ne pouvant que s'enrichir de l'expérience et du savoir-faire de ses partenaires.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à valider les orientations du programme de coopération au Burkina Faso et leur inscription dans le cadre du contrat triennal 2010-2012 selon les modalités définies dans le présent rapport,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous actes ou conventions nécessaires à la bonne exécution de ce programme et notamment :
 - la convention entre l'ensemble des collectivités franc-comtoises et le Cercoop Franche-Comté officialisant le principe de la mutualisation et précisant les engagements et la place de chaque acteur (compétences, financements...),
 - la convention Ville de Besançon-Ville de Neuchâtel-Commune de Douroula officialisant le principe d'une reconduction de la collaboration entre les trois collectivités dans le cadre du contrat triennal 2010-2012,
 - les conventions avec les opérateurs burkinabè chargés de la conduite des actions sur le terrain.

En cas d'accord, le programme de coopération au Burkina Faso sera financé par les crédits inscrits au budget des Relations Internationales, code projet 5024 coopération Afrique, abondés le cas échéant par la subvention allouée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

«**M. Pascal BONNET** : J'avais pu lors du mandat précédent en commission vivre un peu l'évolution de cette politique qui a été infléchie par la Ville et par le Ministère vers quelque chose de plus structuré et de plus efficace volontairement. On est donc dans un nouveau contrat triennal qui est dans cette continuité. J'aurais simplement une question : puisqu'on est dans une logique de partenariat, certaines politiques sont plus le fait de nos partenaires et la politique TIC ça semble être plutôt Belfort mais on n'a pas d'éléments précis sur cette politique TIC. Est-ce que vous pourriez nous préciser ?

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Ce contrat triennal va s'appuyer sur les nouvelles orientations données par le Ministère qui incite évidemment à ce que nous mutualisons davantage. C'est la raison pour laquelle nous allons mutualiser avec le CERCOOP et plusieurs collectivités. Par contre sur le volet TIC nous travaillons actuellement en lien avec les différents services et les associations du Nord comme du Sud qui sont impliquées. Il faut savoir qu'aujourd'hui Douroula n'est toujours pas électrifiée donc ça ne facilite évidemment pas les choses. Par contre Dédougou, une ville située à une cinquantaine de kilomètres l'est. Un processus de familiarisation avec l'outil informatique est en cours dans certaines écoles. Evidemment comme je viens de vous l'indiquer sans électricité la chose n'est pas aisée, c'est la raison pour laquelle nous préférons axer nos principaux points sur l'accompagnement du plan communal de développement dont l'électrification est l'un des volets avec l'assainissement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.